



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 6 juillet 2026

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Plan de financement – Requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) - Phase travaux

L'An Deux Mille Vingt Six, le 6 juillet à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Gilles SIMEONI

Pouvoirs : Philippe CIMINO à Pierre ORSINI

Absents :

Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Objet : Plan de financement – Requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) - Phase travaux

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-330-2 du 26 novembre 2009 imposant à la Communauté d'Agglomération de Bastia de procéder à la démolition et à l'évacuation des équipements de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord ;

Considérant que le démantèlement de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord, hors service depuis 2013, constitue une obligation réglementaire et s'inscrit dans le programme de requalification urbaine du secteur de Toga porté par la CAB ;

Considérant que cette opération permettra de libérer une emprise foncière au sein du domaine portuaire, destinée à accompagner la modernisation des infrastructures portuaires et le projet d'électrification du port de Bastia, contribuant ainsi à la transition énergétique et environnementale du territoire ;

Considérant l'appel à projet 2026 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et notamment de l'axe 9 « eau et assainissement » auprès de l'État ainsi que celui de la Collectivité de Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet de requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) - Phase travaux
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			1 400 000,00 €
	État	35,71 %	500 000,00 €
	Collectivité de Corse	21,43 %	300 000,00 €
	Autofinancement CAB	42,86 %	600 000,00 €

Objet : Plan de financement – Requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) - Phase travaux

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO